

Conditions Générales de Vente – Camping de Keralouet

Article 1 – Champ d'application : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des séjours réservés auprès du Camping de Keralouet, que ce soit via le site <https://www.camping-finistere-keralouet.com>, par téléphone, courrier ou courriel. Elles constituent une partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales avant toute réservation, tant pour lui-même que pour l'ensemble des participants au séjour. Conformément à la législation en vigueur, ces conditions sont mises à disposition du client à titre informatif préalablement à la conclusion du contrat.

Article 2 – Réservation et conditions financières

2.1 Pré-réservations : Les pré-réservations (« options ») peuvent être effectuées par téléphone, courrier ou courriel. Elles sont valables 5 jours maximum. Sans confirmation et versement d'acompte dans ce délai, elles seront automatiquement annulées. La réservation devient effective uniquement après réception d'un acompte équivalent à 30 % du montant total du séjour. Le versement de l'acompte entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et du règlement intérieur du camping.

2.2 Réservations définitives : Le Camping de Keralouet, établissement familial et convivial, limite volontairement les réservations afin de préserver la tranquillité de ses hôtes.

- Une réservation ne peut porter que sur un seul emplacement ou hébergement par contrat.
- Les réservations dites « de groupe » (à partir de 2 contrats distincts) sont soumises à validation expresse du gestionnaire.
- Les noms, prénoms et dates de naissance des participants (mineurs inclus) doivent être communiqués lors de la réservation.

2.3 Tarifs et règlement : Les tarifs sont indiqués en euros, TVA comprise. Ne sont pas inclus : la taxe de séjour et les options éventuelles (services complémentaires).

Acompte : espèces, chèques, carte bancaire, virement ou chèques-vacances Connect. **Solde** : mêmes moyens de paiement et chèques-vacances (ANCV).

Les conditions de règlement du solde : **Emplacements** : 14 jours avant l'arrivée. **Location** : 30 jours avant l'arrivée.

Règlements sur place : chèques bancaires non acceptés - carte bancaire à partir de 10 €.

À défaut de règlement dans les délais, la réservation sera annulée sans recours possible, et les sommes versées resteront acquises au camping. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, aucune réduction ni remboursement ne sera accordé. Toute location est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée sans autorisation préalable de la direction. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs représentants légaux.

Location – état des lieux et caution : Un état des lieux est réalisé à l'arrivée par le locataire. Tout dysfonctionnement ou objet manquant doit être signalé le jour même. Un état des lieux de sortie est obligatoire. Les éventuelles dégradations, objets manquants ou un ménage insuffisant donneront lieu à facturation.

Option ménage de fin de séjour : Le client peut souscrire une option ménage, selon le type d'hébergement : 50 € : bungalow et hébergement 1 chambre ; 70 € : hébergement 2 chambres ; 90 € : hébergement 3 chambres et Lodge.

La souscription à l'option ménage ne dispense pas le client de laisser l'hébergement rangé, de vider les poubelles, de retirer ses effets personnels et de respecter les consignes de restitution communiquées par le camping.

Ménage non effectué ou insuffisant : En l'absence de souscription à l'option ménage, l'hébergement doit être rendu propre et rangé conformément aux consignes communiquées par le camping. Lorsque l'état de propreté constaté au départ nécessite une intervention supplémentaire, des frais de nettoyage seront facturés et pourront être retenus sur la caution :

50 € – Ménage complémentaire : hébergement rendu insuffisamment propre nécessitant une intervention supplémentaire ;

90 € – Ménage important : hébergement rendu dans un état nécessitant une intervention approfondie ou anormalement longue.

Ces frais sont appliqués selon l'état de l'hébergement constaté au moment du départ et l'importance du nettoyage nécessaire. Les éventuelles dégradations et les objets ou équipements manquants font l'objet d'une facturation distincte. La caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

2.4 Modification de réservation : Toute demande de modification (dates, type d'hébergement) doit être adressée par écrit (courrier ou courriel). Les changements sont possibles sous réserve de disponibilités. Aucun report sur la saison suivante n'est autorisé. Une réduction de la durée de séjour est considérée comme une annulation partielle et soumise aux conditions d'annulation.

2.5 Annulation : Elle doit être notifiée par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou par courriel (date de réception faisant foi).

- Plus de 60 jours avant l'arrivée : remboursement de l'acompte, déduction faite de 20 € de frais de gestion.
- Entre 30 et 60 jours avant l'arrivée : 30 % du montant total du séjour restent dus.
- Moins de 30 jours avant l'arrivée : 100 % du montant total du séjour est dû.

2.6 Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation applicable à la vente à distance ne s'applique pas aux prestations d'hébergement fournies à une date ou à une période déterminée. Aucune annulation sans frais ne peut donc être invoquée après réservation.

2.7 Assurance annulation : Il est fortement conseillé de souscrire une assurance annulation/interruption auprès d'un organisme agréé (par exemple Fédération Française de Camping et Caravaning – FFCC). Cette assurance permet un remboursement sous conditions (maladie, accident, etc.).

2.8 Capacité maximale : Pour des raisons de sécurité et d'assurance, l'occupation ne peut excéder la capacité maximale indiquée pour l'hébergement ou l'emplacement (nouveau-nés inclus). Tout dépassement constaté pourra entraîner le refus d'accès ou l'expulsion, sans remboursement.

Article 3 – Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et départs

- **Locations** : arrivée à partir de 15h00, départ sur rendez-vous validé au moins 72h avant la fin du séjour (dernier créneau selon disponibilité : 9h45)
- **Emplacements** : arrivée à partir de 14h00, départ avant 12h00. Tout retour de clé après 9h45 ou restitution d'emplacement après 12h00 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute demande de prolongation doit être formulée au moins 48h avant la date de départ et sera soumise à disponibilité.

3.2 Caution

- **Locations** : une caution de 320 € est demandée à l'arrivée par hébergement. Elle sera restituée le jour du départ après état des lieux, déduction faite des éventuelles dégradations ou frais de ménage si le logement n'est pas rendu propre et rangé. Le camping se réserve le droit de conserver la caution jusqu'à 30 jours en cas de litige
- **Emplacements** : caution de 20 €, restituée contre remise de la carte d'accès. La caution ne limite pas la responsabilité du locataire pour les dommages éventuels.

3.3 Animaux : Tout animal doit être obligatoirement signalé lors de la réservation, il est accepté en nombre limité et sous conditions. • Un seul animal domestique par réservation est autorisé, sous réserve qu'il soit en règle selon la législation et moyennant paiement d'un coût journalier à la réservation • Les animaux doivent rester en laisse et ne sont pas admis dans les parties communes (sanitaires, piscine, aire de jeux, accueil...) • Les chiens de catégorie I et II, chiens de garde, de sécurité ou de plus de 12 kg ne sont pas autorisés • Les animaux des visiteurs ne sont pas acceptés.

3.4 Visiteurs : Les visiteurs doivent se présenter à la réception et laisser leurs coordonnées • L'accès est limité à 4 personnes maximum par hébergement ou emplacement, tout âge confondu • Les visiteurs ne peuvent pas accéder à la piscine et doivent stationner à l'extérieur • Les visites récurrentes peuvent être facturées à l'hôte selon la tarification en vigueur • Les animaux des visiteurs ne sont pas autorisés.

3.5 Mineurs : Le camping n'est pas un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n°2002-883 du 3 mai 2002.

- Les mineurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés de leurs représentants légaux.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès ou d'annuler la réservation si cette règle n'est pas respectée.

3.6 Activités, loisirs et caractéristiques du camping : Le Camping de Keralouet est un camping familial, calme et à taille humaine. Il ne propose pas d'animations organisées ou bruyantes, ni de grande aire de jeux ou d'espace multisports. Le calme et la tranquillité font partie des caractéristiques du camping de Keralouet et doivent être respectés pendant toute la durée du séjour.

L'accès à la piscine et à la petite aire de jeux est sous la responsabilité des parents ou adultes accompagnants.

- La piscine n'est pas surveillée ; son accès est réservé aux clients du camping. Shorts interdits, maillot obligatoire, douche et pédiluve obligatoires • Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés pour accéder à la piscine ; les plus jeunes doivent porter une couche spéciale • La petite aire de jeux est réservée aux enfants de moins de 8 ans, sous surveillance parentale • Les ballons durs sont interdits. Le camping ne dispose pas de city parc, de terrain de jeux de ballons ni d'espace multisports.

3.7 Location de vélos et accessoires : Le Camping de Keralouet propose à ses clients, sous réserve de disponibilité, un service de location de vélos et d'accessoires. Les conditions d'utilisation, de responsabilité, de caution et de restitution du matériel sont précisées dans le règlement intérieur du camping. Toute dégradation, casse, perte ou vol du vélo ou des accessoires confiés sera facturé au client selon le coût de réparation ou de remplacement du matériel concerné.

3.8 Règlement intérieur : Le client reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter le règlement intérieur. • Tout manquement pouvant troubler le séjour des autres pourra entraîner une mise en demeure, puis la résiliation du contrat en cas de récidive • Les infractions pénales pourront être signalées aux forces de l'ordre.

3.9 Interruption de séjour : Un départ anticipé ou toute interruption de séjour ne donne droit à aucun remboursement.

Article 4 – Responsabilité : Le camping n'est pas assimilable à un hôtelier au sens du Code civil.

- La responsabilité du Camping de Keralouet, de la SARL LESCOPING et de la SCI VIGWEN ne peut être engagée en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels, que ce soit dans les logements, emplacements, parkings ou parties communes • La prescription des sommes dues pour les prestations vendues ne relève pas de la prescription hôtelière (article 2272 du Code civil) • Les clients doivent souscrire une assurance complémentaire villégiature et être couverts en responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés à des tiers, y compris incendie, explosions, dégâts des eaux et bris de glace • Chaque locataire est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes séjournant avec lui ou lui rendant visite.

Article 5 – Image et données personnelles • Les clients autorisent le Camping de Keralouet à les photographier, filmer ou enregistrer pendant leur séjour et à exploiter ces images sur tous supports (site Internet, Facebook, guides touristiques, etc.) pour une durée de 10 ans, à titre gratuit et sans préjudice à leur réputation • Les données personnelles communiquées lors de la réservation restent confidentielles et ne seront utilisées que pour la gestion interne et la personnalisation des services • Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La demande doit être adressée par courrier à : Camping de Keralouet 11 rue Éric Tabarly 29740 Plobannalec-Lesconil.

Article 6 – Droit applicable et médiation : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français • Tout litige relatif à leur application relève des tribunaux compétents de Quimper (Tribunal de grande instance ou Tribunal de commerce) • Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le client bénéficie du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige non résolu à l'amiable. Le médiateur compétent pour les prestations de tourisme et d'hébergement, auxquelles relève le camping, peut-être : Médiation Tourisme et Voyage – accessible en ligne via la plateforme européenne de règlement des litiges ou par courrier à BP 80 303 – 75823 Paris Cedex 17.